

CAHIER DES CHARGES

Appel d'offres CONSEIL REGIONAL Occitanie – 2022



Rédacteur(s) : CARRIE Jérôme
Destinataire(s) : Prestataires de formation
Date : 29/11/2021



LE CADRE RÉGLEMENTAIRE

Acteur-clé de la formation, de l'emploi et du développement économique, la Région a développé une offre de services pour les entreprises d'Occitanie centrée sur la valorisation du capital humain et la progression professionnelle des salariés.

Approuvée par l'Assemblée plénière régionale du 21 décembre 2017, cette offre de services « Compétences et ressources humaines » se décline en une dizaine de dispositifs qui permettent de répondre au mieux aux besoins des entreprises, tout particulièrement dans le contexte actuel de la Covid 19.

Le dispositif Objectif Compétences est un des dispositifs de l'offre de services à destination des entreprises, il permet :

- De répondre aux besoins de formation des salariés et des chefs d'entreprises par le cofinancement du plan de formation de l'entreprise,
- D'accompagner des projets de Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences et des actions d'ingénierie mises en œuvre pour répondre à des problématiques rencontrées par les entreprises .

LE CADRE DE RÉPONSE

Le Conseil Régional a souhaité accompagner la formation des contributeurs de VIVEA, à la fois les actifs non-salariés agricoles mais aussi les porteurs de projets.

Afin de mettre en œuvre ce programme de formation, VIVEA ouvre à son tour un appel d'offres 2022 à destination des organismes de formation et en assure la publication sur le site Internet VIVEA (plateforme acheteur- <https://vivea.fr/appels-d-offres/>).

VIVEA achète les formations constitutives des actions du programme auprès des organismes de formation candidats, répondant à l'appel d'offres VIVEA dans le cadre de 16 sessions d'achat.

VIVEA achète les formations constitutives des actions du programme régional « Occitanie » auprès des organismes de formation candidats, répondant à l'appel d'offres VIVEA.

La réponse des organismes de formation doit se présenter sous la forme d'une demande de financement, pour chaque action de formation, exprimée au plus tard 21 jours avant la date de

CAHIER DES CHARGES

Appel d'offres CONSEIL REGIONAL

Occitanie – 2022



clôture de la session d'instruction de la région. Les dates des sessions d'instruction sont consultables sur le site internet VIVEA (<https://vivea.fr/organisme-de-formation/organiser-une-formation/>) - rubrique « Dates des sessions d'instruction ».

Le prix de ces actions est étudié sur la base d'un devis établi avec un prix de vente unitaire à l'heure stagiaire.

LES PROPOSITIONS ATTENDUES

ACTION N°1 - Développer les compétences en communication

► Objectifs visés, résultats attendus :

Apporter aux agriculteurs d'Occitanie les compétences nécessaires à une communication positive sur les métiers, les pratiques ou les produits, adaptée aux différentes situations mais aussi sur les techniques de communication :

- Attentes des consommateurs vers des produits plus locaux, plus respectueux de l'environnement, des bonnes pratiques d'élevage...
- Relations avec les ruraux et les citadins sur de nombreux sujets : utilisation de l'espace, impact environnemental des pratiques culturelles, gestion et utilisation de l'eau...
- Situations de crises et médiatisation, crise sanitaire (crise aviaire), débats sur la production d'oeufs, viticulture et utilisation de phytos, abattoirs...
- Commercialisation des produits des exploitations.

► Moyens prévus, modalités de mise en œuvre

Prendre en compte les acquis des stagiaires et leurs attentes spécifiques. Cette prise en compte pourra prendre diverses formes : temps de contact avant la formation, temps en sous-groupe, temps individualisé durant la formation, formation modulaire...

Impliquer les stagiaires dans la formation à travers des échanges entre pairs, la prise en compte de leurs pratiques et des séquences d'animation variées pour favoriser une dynamique collective.

Apports théoriques et mises en situation

Formations collectives - formations modularisées avec pédagogie active.

Nous nous appuyerons sur l'Appel d'Offre Spécifique (AOS) sur la communication positive en Languedoc Roussillon et sur celui mis en place en Midi Pyrénées sur le dialogue sociétal.

Public visé : Contributeurs VIVEA d'Occitanie à jour de leur cotisation et porteurs de projet souhaitant s'installer en tant que chef d'exploitation agricole, engagés dans un plan de professionnalisation personnalisé.

► Les dates et durées des actions :

- ✓ Durée minimum : 7 heures
- ✓ Les actions peuvent démarrer à partir du 1^{er} janvier 2022 et doivent être terminées au plus tard le 31 mars 2022.

CAHIER DES CHARGES

Appel d'offres CONSEIL REGIONAL

Occitanie – 2022



- ▶ **Lieux des actions** : les actions doivent se dérouler sur le territoire régional d'Occitanie

ACTION N°2 – Accompagner les agriculteurs dans la commercialisation de leurs produits et le développement de nouveaux circuits de commercialisation

- ▶ **Objectifs visés, résultats attendus** :

Les actions proposées devront permettre aux agriculteurs d'acquérir l'une ou plusieurs des compétences suivantes :

- **Développer la valeur ajoutée par une production adaptée au marché**

- ✓ Être en veille sur la demande des marchés et de l'aval : les filières, les attentes des consommateurs et leurs pratiques réelles d'achat, la demande locale et des territoires, les marchés de niches
- ✓ Analyser les impacts des évolutions de marché sur ses propres productions à moyen et long terme
- ✓ Décider des évolutions à conduire en fonction de la valeur ajoutée et ce qui est viable sur le long terme
- ✓ Définir une stratégie commerciale efficace (produit, marché, prix) et choisir son mode de commercialisation (circuit de distribution) à partir de ses coûts de production et des demandes du marché

- **Optimiser ou développer de nouveaux circuits de commercialisation**

- ✓ Valoriser sa production par la vente directe (en individuel ou en collectif)
- ✓ Mesurer les avantages et limites/contraintes de la vente directe
- ✓ Mettre en place l'organisation nécessaire à des circuits de proximité
- ✓ Communiquer sur son offre, ses produits, valoriser la proximité
- ✓ Utiliser les techniques commerciales et de marketing : accueillir et fidéliser la clientèle...
- ✓ Utiliser les réseaux et outils numériques pour commercialiser (e-commerce)
- ✓ Développer ses compétences de vente à l'export et dans le cadre des circuits longs (mécanismes de formation des prix, maîtrise de la contractualisation et des relations commerciales...)

- ▶ **Moyens prévus, modalités de mise en œuvre**

Prendre en compte les acquis des stagiaires et leurs attentes spécifiques. Cette prise en compte pourra prendre diverses formes : temps de contact avant la formation, temps en sous-groupe, temps individualisé durant la formation, formation modulaire...

Impliquer les stagiaires dans la formation à travers des échanges entre pairs, la prise en compte de leurs pratiques et des séquences d'animation variées pour favoriser une dynamique collective.

Apports théoriques et mises en situation

Formations collectives - formations modularisées avec pédagogie active.

Nous nous appuyerons sur l'Appel d'Offre Spécifique (AOS) sur la stratégie commerciale lancé

CAHIER DES CHARGES

Appel d'offres CONSEIL REGIONAL

Occitanie – 2022



en 2021 en Occitanie

Public visé : Contributeurs VIVEA d'Occitanie à jour de leur cotisation et porteurs de projet

- ▶ **Les dates et durées des actions :**
 - ✓ Durée minimum : 7 heures
 - ✓ Les actions peuvent démarrer à partir du 1^{er} janvier 2022 et doivent être terminées au plus tard le 31 mars 2022.
- ▶ **Lieux des actions :** les actions doivent se dérouler sur le territoire régional d'Occitanie

ACTION N°3 – Changement Climatique

- ▶ **Objectifs visés, résultats attendus :**

L'objectif est de susciter l'émergence d'une offre de formation sur le changement climatique. Les réponses formations peuvent être de 2 types :

- Volet A : Insérer un module de 2 à 7 h sur le changement climatique dans une formation préexistante

L'objectif de ce premier volet est de toucher un grand nombre d'agriculteurs

- Volet B : Créer une action de formation spécifique au changement climatique

L'objectif de ce 2^{ème} volet est de construire des formations nouvelles dont le thème central est le changement climatique.

Les objectifs des formations sont les suivants :

1. Objectiver et comparer à travers un large panel d'indicateurs, les impacts du changement climatique à différentes échelles (mondiale, nationale, locale, exploitation agricole)
2. Comprendre à travers les évolutions passées et futures du climat les principaux phénomènes en jeu et leurs impacts sur l'activité agricole au niveau territorial aux horizons du futur proche (par ex. : 2021-2050) et du futur lointain (par ex. : 2071-2100)
3. Faire le lien entre les pratiques agricoles et le changement climatique et expliquer les mécanismes en jeu
4. Identifier les voies les plus pertinentes d'adaptation ou d'atténuation en matière de techniques de productions animales ou végétales (dates de semis, travail du sol, techniques culturales, choix variétaux...)
5. Approfondir une ou plusieurs techniques en particulier contribuant à l'adaptation ou à l'atténuation du changement climatique
6. Analyser la faisabilité, les atouts et inconvénients de ces solutions et leurs conséquences sur l'activité et la viabilité du système de production
7. Formaliser un plan d'action d'adaptation ou d'atténuation à l'horizon de 3 à 5 ans

- ▶ **Moyens prévus, modalités de mise en œuvre**

CAHIER DES CHARGES

Appel d'offres CONSEIL REGIONAL

Occitanie – 2022



Prendre en compte les acquis des stagiaires et leurs attentes spécifiques. Cette prise en compte pourra prendre diverses formes : temps de contact avant la formation, temps en sous-groupe, temps individualisé durant la formation, formation modulaire...

Impliquer les stagiaires dans la formation à travers des échanges entre pairs, la prise en compte de leurs pratiques et des séquences d'animation variées pour favoriser une dynamique collective.

Apports théoriques et mises en situation

Formations collectives - formations modularisées avec pédagogie active.

Nous nous appuyerons sur l'Appel d'Offre Spécifique (AOS) sur le changement climatique lancé en Occitanie.

Public visé : Contributeurs VIVEA d'Occitanie à jour de leur cotisation et porteurs de projet

▶ **Les dates et durées des actions :**

- ✓ Durée minimum : 7 heures
- ✓ Les actions peuvent démarrer à partir du 1^{er} janvier 2022 et doivent être terminées au plus tard le 31 mars 2022.

▶ **Lieux des actions** : les actions doivent se dérouler sur le territoire régional d'Occitanie

Prix des formations

Le prix horaire des actions de formation pourra être plafonné selon les thématiques de la convention ; les actions de formation ne pourront pas excéder les prix plafonds définis par VIVEA dans le cadre de sa politique d'achat (la grille de prise en charge est disponible sur le site Internet VIVEA [<https://vivea.fr/organisme-de-formation/organiser-une-formation/>] - rubrique « Notre grille de prise en charge »), dans la limite des prix plafonds définis par l'autorité de gestion Conseil Régional.

LES MODALITÉS D'INSTRUCTION ET DE FINANCEMENT

1. Les dépenses éligibles

Seuls les coûts pédagogiques des formations sont éligibles. L'organisme de formation doit fournir un devis de formation précisant le nombre d'heures par action de formation, ainsi que son prix horaire.

2. Les critères de sélection (par ordre croissant)

1. La qualité du descriptif du projet de formation au regard de l'appel d'offres,
2. La qualité et compétence du personnel de l'organisme de formation,
3. L'impact escompté de la formation,
4. L'innovation ,
5. Le prix.



3. Les conditions de prise en charge

La prise en charge se fera exclusivement par VIVEA et l'ADEC. Une contribution complémentaire peut être demandée et facturée aux stagiaires.

Les justificatifs de réalisation

Le paiement de l'action de formation par VIVEA sera effectué après réception des pièces suivantes :

- Les consentements des stagiaires dématérialisés
- Le certificat de réalisation signé du responsable formation

Les preuves de publicité du cofinancement Conseil Régional Occitanie faite auprès des stagiaires (logo, encart) devront être présentes sur tous les documents à destination des stagiaires (convocation, programme, feuilles d'émargement). VIVEA se charge de les intégrer dans les consentements stagiaires et les certificats de réalisation.

- Un RIB s'il s'agit d'un premier accord de prise en charge par VIVEA.

L'ensemble des pièces doit être envoyé par voie numérique via l'Extranet VIVEA au plus tard un mois après la fin de chaque action de formation.

Dans le cadre des contrôles et sur demande de VIVEA, l'OF devra renvoyer à VIVEA par mail sur une adresse spécifique qui sera alors communiquée :

- Une copie de la feuille d'émargement sur laquelle sera apposée le logo du Conseil Régional Occitanie de la région concernée et le logo VIVEA, signée par les participants, le formateur et le ou les intervenants, séance par séance (matin, après-midi, soirée) et mentionnant :
 - l'intitulé de l'action de formation,
 - les dates de réalisation de la formation,
 - les horaires des séances,
 - les noms et prénoms du formateur et les coordonnées complètes de son organisme de rattachement,
 - les noms et prénoms du ou des intervenants,
 - les noms et prénoms des participants.

Cette feuille d'émargement devra permettre une lisibilité précise du temps de présence impartie à chacun.

- Dans le cadre des formations à distance ou mixte digitale, les pièces justificatives concernant les temps en distanciel

4. La procédure d'instruction

La demande de financement doit être saisie sur l'extranet de VIVEA sur une session d'instruction (une nouvelle session toutes les 3 semaines) suivant le calendrier accessible sur le

CAHIER DES CHARGES

Appel d'offres CONSEIL REGIONAL

Occitanie – 2022



site internet VIVEA (<https://vivea.fr/organisme-de-formation/organiser-une-formation/>)
rubrique « Dates des sessions d'instruction » ou auprès des conseillers VIVEA.

L'instruction des offres est faite par une « commission » au sein de la délégation VIVEA, composée des salariés de VIVEA : les assistantes de la délégation régionale assurent le premier niveau d'instruction, les conseillers interviennent en appui (2^{ème} niveau) et enfin le Délégué Régional au niveau final au titre de la validation de la décision d'instruction. La formalisation des décisions se fait au travers de l'Extranet VIVEA.

VIVEA mobilisera le cofinancement, sous condition que l'action réponde aux critères définis par le présent Cahier des Charges du cofinancement.

L'organisme de formation sera informé par e-mail de la décision d'attribution et une convention de financement sera mise à sa disposition.

La session pourra démarrer dès le lendemain de la date d'attribution et au plus tard dans les 45 jours qui suivent la date de démarrage inscrite sur la demande.